République française

Département du Cantal

COMMUNE DE OMPS

Séance du 19 décembre 2023

Membres en exercice :

Date de la convocation: 12/12/2023

q

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf décembre, 20 heures 00, l'assemblée

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LOISON

Présents: 7

Scan-Lac Edicon

Votants: 9

<u>Présents</u>: Samuel SARRAILLE, Cédric CARNUS, Franck GIRARD, André LACAZE, Nathalie LAVERGNE, Jean-Luc LOISON, Jean-Claude

MOREL

Pour: 9

Contre: 0

Représentés: Nicolas GUILLON par Jean-Luc LOISON, Aline BERTI

par Franck GIRARD

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Claude MOREL

Objet: Déclassement de deux chemins communaux -

Le Conseil Municipal,

VU le projet de déclassement de deux chemins communaux:

- A GAVANEL bordant les parcelles A33 A34 A35 A24 A26 A28
- Au BOURG bordant la parcelle A403 et A404

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2023, approuvant le projet de déclassement de deux chemins communaux et décidant le lancement d'une enquête publique;

VU l'arrêté du Maire en date du 10 octobre 2023 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement :

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 06 novembre 2023 au 06 décembre 2023 inclus n'à donner lieu à aucune observation de nature à remettre en cause le déclassement;

VU les conclusions du commissaire enquêteur, et son avis favorable,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- Le déclassement de ces deux chemins communaux :
A GAVANEL bordant les parcelles A33 A34 A35 A24 A26 A28
Au BOURG bordant la parcelle A403 et A404

Charge Monsieur le Maire de procéder à la vente de ces chemins et autorise donc à prendre toute décision et à signer tous les actes nécessaires.

Prélecture d'Aurillac Date de réception de l'AR: 21/12/2023 015-211501440-20231219-DE 2023-41-DE